

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAUME LES DAMES

PROCES VERBAL

Séance du 09 octobre 2017 à 20H30

Salle du Conseil Municipal

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, Monsieur Arnaud MARTHEY

Les Adjointes au Maire (7) :

Mmes et MM. Gérard GLEIZE, Colette ROMANENS, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Julien BOILLOT, Bernard CHAMPROY, Maud BEAUQUIER

Les Conseillers municipaux délégués (7) :

Mmes et MM. Laure THIEBAUT, Sylviane MARBOEUF, Annie GIRARDAT, Josiane DI MASCIIO, Jean-Claude ALAMPI, Philippe RONDOT, Thomas VIGREUX.

Les Conseillers municipaux (9) :

Mmes et MM. Emmanuelle DUVERNAY, Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc MOUREY, Jean-Christophe KOLB, Anne-Sophie GARINO-TINCHANT, Céline GUILLAUME, Sébastien PERRIN, Bruno BONFILS, Claudine METZGER.

Pouvoirs (3) :

Mme Béatrice MOYSE, donne pouvoir à Mme Laure THIEBAUT
Mme Anne-Lise COURGEY, donne pouvoir à Mme Marie-Christine DURAI
M. François CORTINOVIS, donne pouvoir à M. Bruno BONFILS

Absents excusés (2) : Mme Malika LOUIHY, M. Jérémy GAULON

Secrétaire de séance :

Mme Annie GIRARDAT

Assistent à la séance :

M. Olivier BONGEOT, Directeur Général des Services
Mme Astrid LAURE, Assistante de direction

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2017 à 20H30

Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

*** Information sur les Décisions du Maire prises en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal**

Affaires Générales :

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 août 2017

Finances :

2 – Encaissement d'un produit exceptionnel sur le budget annexe assainissement

3 – Décision Budgétaire Modificative n°3 – Budget général

4 – Décision Budgétaire Modificative n°1 – Budget annexe assainissement

5 – Décision Budgétaire Modificative n°1 – Budget annexe chaufferie de Mi-Cour

Marchés publics :

6 – Fourniture de sel de déneigement

7 – Diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées

8 – Construction d'un pôle socio-culturel – Avenants de travaux

8.1 – Avenant n°2 relatif au Lot 1 Terrassement VRD du marché de travaux de construction d'un pôle socioculturel

8.2 – Avenant n°1 relatif au Lot 3 Gros œuvre maçonnerie du marché de travaux de construction d'un pôle socioculturel

8.3 – Avenant n°1 relatif au Lot 7 Menuiseries Extérieures du marché de travaux de construction d'un pôle socioculturel

8.4 – Avenant n°1 relatif au Lot 14 Chauffage plomberie ventilation du marché de travaux de construction d'un pôle socioculturel

Ressources Humaines :

9 – Convention de mise à disposition d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la CCDB

10 – Information : modification de l'organigramme des services de la collectivité

11 – Modalités de rémunération des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires pour les agents territoriaux

Culture / Vie associative :

12 – Subvention exceptionnelle association de Tarot

13 – Avenant n°4 à la convention de mise à disposition de la salle « escalade » du Collège René Cassin à la ville de Baume les Dames

Aménagement / Urbanisme / Cadre de vie :

14 – Huis-clos

14.1 - Acquisition d'un reliquat foncier du SDIS à la ZA Bois Carré

15 – Huis-clos – Apport foncier à la concession d'aménagement de la ZAC de Champvans-les Baume

16 – Modification des ouvertures dominicales 2017

INFORMATIONS

- Questions diverses

Monsieur le Maire précise que Messieurs Jean-Claude MAURICE et Philippe RONDOT, qui assistent à la sélection des dossiers CEE du Doubs central, rejoindront le Conseil Municipal plus tard dans la soirée. Monsieur le Maire procède à la vérification du quorum. Monsieur le Maire informe qu'aucune décision du maire n'a été prise depuis le dernier Conseil Municipal du 31 août 2017. Monsieur Sébastien PERRIN rappelle que c'est le premier Conseil Municipal de Madame Claudine METZGER à qui il est souhaité la bienvenue. Monsieur le Maire rappelle que les commissions sont ouvertes à l'ensemble des membres du Conseil Municipal et que Madame Claudine METZGER est invitée à y participer.

Affaires Générales:

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 août 2017

Délibération n° H01/2017

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 31 août 2017 joint en annexe.

Vote du Conseil :

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances:

2 – Encaissement d'un produit exceptionnel sur le budget annexe assainissement

Délibération n° H02/2017

Le Centre des Finances Publiques de Baume les Dames a transmis à la collectivité un état des retenues de garanties qui restaient dues à la société POFILET pour un montant de 23 014,77 €, et ce dans le cadre de marchés de travaux sur le budget annexe assainissement. Après recherches et contacts auprès de la société COLAS, qui a repris la société POFILET, il s'avère qu'aucune somme ne reste due à la société POFILET. La société COLAS a établi un courrier en ce sens. **Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Vote du Conseil :

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

3 – Décision Budgétaire Modificative n°3 – Budget général

Délibération n° H03/2017

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
023 - virt à investissement	100 000,00	773 - REMBT TF 2011 - 2016	24 300,00
dépenses	100 000,00	recettes	24 300,00
		solde R-D	-75 700,00
		Sur équilibre après DM2	335 912,32
		Sur équilibre après DM3	260 212,32

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OP 263-95 ACQUISITIONS IMMEUBLES ET TERRAINS	50 000,00	021 - virt de fonctionnement	100 000,00
OP 592-16 SECURISATION ENTREE AGGLO SUD RD50	13 000,00	024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	5 000,00
OP 596-17 HOTEL DES SERVICES	11 000,00	13 - SUBVENTION FISAC	7 500,00
OP 606-17 TRAV COPRO CHAMARS	9 000,00		
OP 610-17 CHAUDIERE GYMNASSE EUROPE	11 500,00		
OP 611-17 FISAC	18 000,00		
dépenses	112 500,00	recettes	112 500,00
		Solde R-D	0,00

Vote du Conseil :

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

4 – Décision Budgétaire Modificative n°1 – Budget annexe assainissement

Délibération n° H04/2017

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges de gestion courantes	18 000,00	77 - Produits exceptionnels	23 014,77
dépenses	18 000,00	recettes	23 014,77
		solde R-D	5 014,77
		Sur équilibre BP 2017	870,60
		Sur équilibre après DM 1	5 885,37

Vote du Conseil :

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

5 – Décision Budgétaire Modificative n°1 – Budget annexe chaufferie de Mi-Cour

Délibération n° H05/2017

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES HT		RECETTES HT	
011 - Charges de gestion courantes	8 700,00	70 - Vente de prestations de services	8 700,00
dépenses	8 700,00	recettes	8 700,00
		solde R-D	0,00
		Sur équilibre BP 2017	0,00
		Sur équilibre après DM 1	0,00

Vote du Conseil :

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

Marchés publics :

6– Fourniture de sel de déneigement

Délibération n° H06/2017

Une consultation relative à la fourniture de sel de déneigement a été réalisée selon une procédure adaptée, avec publicité sur la plateforme de dématérialisation achatpublic et sur le site de la ville. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum de 20 000,00 € HT/an. L'accord cadre a une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2017 et est reconductible 2 fois 1 an. Trois offres ont été réceptionnées: ROCK (Mulhouse) / QUADRIMEX (Cavaillon) / UNIVERSEL (Maxeville). Le critère unique de sélection des offres est le prix. Après examen des offres, la commission MAPA du 9 octobre propose d'attribuer l'accord cadre à la société ROCK pour un montant à la tonne livrée de 78,00 € HT. Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la commission MAPA, d'attribuer l'accord cadre, et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote du Conseil :

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

7 – Diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées

Délibération n° H07/2017

Une consultation relative à la réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées a été réalisée selon une procédure adaptée. La publicité a été faite sur la plateforme de dématérialisation achatpublic et sur le site de la ville. Six offres ont été réceptionnées: quatre par courrier/ deux par voie dématérialisée: VERDI INGENIERIE 21 Dijon / NALDEO 25 Besançon/JDBE 25 Besançon /SAFEGE 67 Schiltigheim/PMM SARL 39 Dole /GEOPROTECH 70 Riez.

Les critères de sélection des offres sont le prix 60% et la valeur technique 40%. Après analyse des offres, la commission MAPA du 9 octobre propose d'attribuer le marché à la société NALDEO pour un montant de 36 750,00 € HT. **Il est proposé au conseil**

municipal de suivre l'avis de la commission MAPA, d'attribuer le marché, et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote du Conseil :

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

8 – Construction d'un pôle socio-culturel – Avenants de travaux

8.1 – Avenant n°2 relatif au Lot 1 Terrassement VRD du marché de travaux de construction d'un pôle socioculturel

Délibération n° H08.1/2017

Maître d'œuvre : Cabinet REICHARDT et FERREUX

Entreprise : SOGEA FRANCHE COMTE

Le présent avenant n°2 a pour objet le captage d'une source mise à jour lors des terrassements.

Montant du marché : 59 527.62 € HT

Avenant n°1 : avenant de transfert

Avenant n°2 : 3 916.90 € HT

Soit une augmentation de 6.58 % par rapport au montant initial du marché.

Nouveau montant du marché proposé : 63 444.52 € HT soit 76 133.42 € TTC

Après examen, la commission MAPA du 9 octobre a émis un avis favorable. Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la commission MAPA et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote du Conseil :

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

8.2 – Avenant n°1 relatif au Lot 3 Gros œuvre maçonnerie du marché de travaux de construction d'un pôle socioculturel

Délibération n° H08.2/2017

Maître d'œuvre : Cabinet REICHARDT et FERREUX

Entreprise : CABETE

Le présent avenant n°1 a pour objet l'optimisation du nombre de pieux et des réseaux ainsi que la réalisation d'une étanchéité des murs enterrés suite à la mise à jour d'une source.

Montant du marché : 393 735.01 € HT

Avenant n°1 : -1 825.19 € HT

Soit une diminution de 0.46 % par rapport au montant initial du marché.

Nouveau montant du marché proposé : 391 909.82 € HT soit 470 291.78€ TTC

Après examen, la commission MAPA du 9 octobre a émis un avis favorable. Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la commission MAPA et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote du Conseil :

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

8.3 – Avenant n°1 relatif au Lot 7 Menuiseries Extérieures du marché de travaux de construction d'un pôle socioculturel

Délibération n° H08.3/2017

Maître d'œuvre : Cabinet REICHARDT et FERREUX

Entreprise : VD MENUISERIE

Le présent avenant n°1 a pour objet le remplacement des commandes des châssis de désenfumage pneumatiques par une fermeture électrique.

Montant du marché : 88 703.89 € HT

Avenant n°1 : 2 037.05 € HT.

Soit une augmentation de 2.30 % par rapport au montant initial du marché.

Nouveau montant du marché proposé : 90 740.94 € HT soit 108 889.13 € TTC

Après examen, la commission MAPA du 9 octobre a émis un avis favorable. Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la commission MAPA et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote du Conseil :

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

8.4 – Avenant n°1 relatif au Lot 14 Chauffage plomberie ventilation du marché de travaux de construction d'un pôle socioculturel

Délibération n° H08.4/2017

Maître d'œuvre : Cabinet REICHARDT et FERREUX / Entreprise : CHENE

Le présent avenant n°1 a pour objet des adaptations techniques (remplacement de plaques de chasses d'eau, de robinet d'urinoirs...) et la suppression des accessoires sanitaires.

Montant du marché : 181 940.00 € HT

Avenant n°1 : 2 538.00 € HT

Soit une augmentation de 1.39 % par rapport au montant initial du marché.

Nouveau montant du marché proposé : 184 478.00 € HT soit 221 373.60 € TTC

Après examen, la commission MAPA du 9 octobre a émis un avis favorable. Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la commission MAPA et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir. Monsieur le Maire rappelle que le choix des matériaux et des couleurs se fait en lien avec les associations. Mme Marie-Christine DURAI rappelle que les prescriptions de l'ABF s'avèrent souvent très coûteuses et retardent les délais.

Vote du Conseil :

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

Ressources Humaines :

9 – Convention de mise à disposition d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la CCDB

Délibération n° H09/2017

Par délibération en date du 14 juin 2017, le Conseil communautaire de la CCDB a acté le principe de création d'un service commun intercommunal d'instruction des autorisations du droit des sols à compter du 1er janvier 2018, se traduisant notamment par la prise en charge par la CCDB d'un ETP instructeur dès le 1^{er} octobre 2017. A ce titre, la CCDB a sollicité la ville de Baume les Dames afin de bénéficier de la mise à disposition d'un de ses deux agents instructeurs des ADS pour préparer la mise en place de ce futur service. A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal, sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire, d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la CCDB une convention de mise à disposition d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe, afin d'exercer les fonctions d'instructeur des autorisations du droit des sols, à compter du 1^{er} octobre 2017, à raison de 35/35^{ème}, et ce pour une durée de 3 mois soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Vote du Conseil :

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

10 – Modification de l'organigramme des services de la collectivité

Information :

Suite aux derniers recrutements effectués par la collectivité et à une prise de poste à responsabilités dans le cadre de la mobilité interne, l'organigramme des services de la collectivité a été modifié. Il a été présenté au comité technique du 19 septembre 2017 et à ce titre, a été approuvé à l'unanimité par ce dernier.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouvel organigramme des services de la collectivité actualisé au 1^{er} septembre 2017.

11 – Modalités de rémunération des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires pour les agents territoriaux

Délibération n° H11/2017

Le protocole d'accord concernant l'aménagement et la réduction du temps de travail approuvé le 23/07/2016, dans son article 4-2, alinéa 4-2 précise que la collectivité peut rémunérer jusqu'à 10 heures supplémentaires maximum par mois pour un agent. Compte tenu de certaines nécessités de service, les agents peuvent être amenés à effectuer un certain nombre d'heures supplémentaires et la collectivité souhaite se réserver le droit de rémunérer ces heures au-delà des 10 heures prévues dans le protocole d'accord. La rémunération des heures au-delà de 10 heures mensuelles devra être accompagnée d'un justificatif signé du responsable hiérarchique qui aura validé le dépassement d'horaires. Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le paiement des heures supplémentaires au-delà des 10 heures mensuelles prévues dans le protocole d'accord, suivant les cas particuliers.

Monsieur le Maire précise que cette dérogation au protocole d'accord ne sera mise en place pour les besoins ponctuels lors de la période budgétaire par exemple. Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur ce point. Il n'y a pas de remarques. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au vote.

Vote du Conseil :

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

Culture / Vie associative :

12 – Subvention exceptionnelle association de Tarot

Délibération n° H12/2017

Dans le cadre de la participation d'une équipe de l'association baumoise de Tarot aux championnats de France à Aix-les-Bains en décembre prochain, cette dernière a sollicité une aide financière exceptionnelle auprès de la commune. **Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association de Tarot.**

Arrivée de MM. Jean-Claude MAURICE et Philippe RONDOT.

Vote du Conseil :

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur Jean-Marc MOUREY ne prend pas part au vote.

13 – Avenant n°4 à la convention de mise à disposition de la salle « escalade » du Collège René Cassin à la ville de Baume les Dames

Délibération n° H13/2017

Suite à la signature de la convention en date du 15/05/2014, la « salle Escalade » située au Collège René Cassin est mise à disposition de la commune de Baume les Dames. L'USB Montagne et le LEP Jouffroy d'Abbans bénéficient de cet équipement pour leurs entraînements. Le présent avenant prévoit la reconduction des termes de la convention initiale pour l'année scolaire 2017-2018. **Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention.**

Vote du Conseil :

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

Aménagement / Urbanisme / Cadre de vie :

14 – Huis-clos

Délibération n° H14/2017

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-18, Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal que les points n°14.1 et n°15 de l'ordre du jour soient analysés à huis clos.

Ces points concernent :

- **Acquisition d'un reliquat foncier du SDIS à la ZA Bois Carré ;**
- **Apport foncier à la concession d'aménagement de la ZAC de Champvans-les-Baume**

Monsieur Le Maire soumet le huis clos au vote.

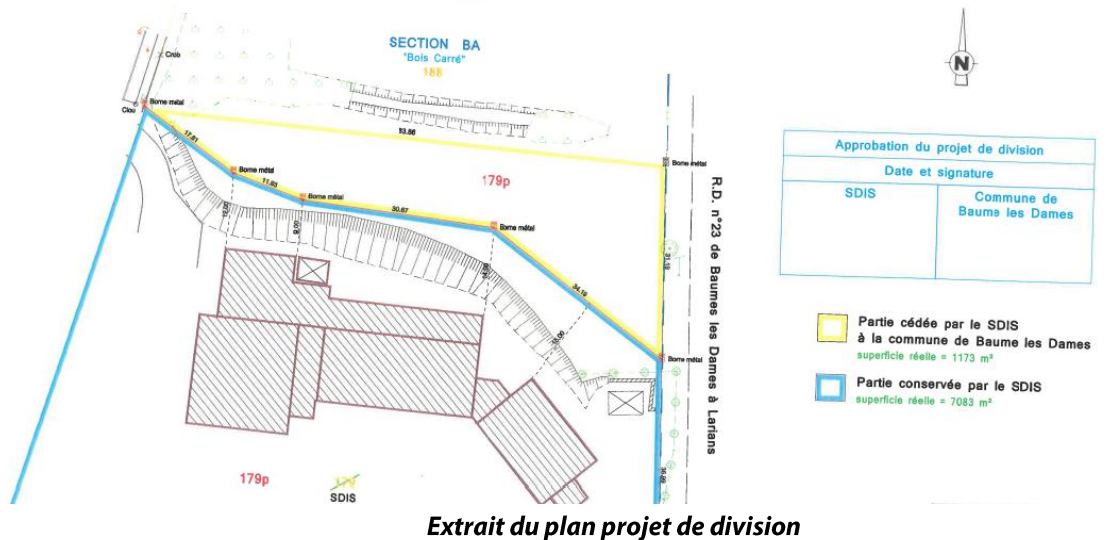
Vote du Conseil :

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

14-1 – Huis-clos – Acquisition d'un reliquat foncier du SDIS à la ZA Bois Carré

Délibération n° H14-1/2017

Dans le cadre de l'aménagement de la ZA Bois Carré et dans un souci de volonté d'économie du foncier, il a été constaté que le SDIS avait acquis près de 1173 m² de terrain en surplus de son besoin, sur la parcelle cadastrée section BA n°179. Avant d'engager le transfert de la zone à la CCDB, la Ville de Baume les Dames a proposé au SDIS d'acquérir, à ses frais et pour l'euro symbolique, ce terrain, dont l'assiette sera intégralement reversée au lot A, soit un lot à diviser à la demande de plus de 12 000 m² qui sera propriété de la CCDB à compter du 1^{er} janvier 2018.



Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser l'acquisition de ce terrain à l'euro symbolique,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué à l'urbanisme, à intervenir à tous les stades de cette procédure d'achat et à signer tout acte ou document s'y rapportant.**

Vote du Conseil :

Pour: 26 Contre: 0 Abstentions: 0

Monsieur Jean-Claude MAURICE ne prend pas part au vote.

15 – Huis-clos – Apport foncier à la concession d'aménagement de la ZAC de Champvans-les Baume

Délibération n° H15/2017

Le Conseil Municipal de Baume les Dames a par délibération du 20 Février 2008 décidé de confier l'aménagement de la « ZAC de Champvans-les-Baume » à la sedD par voie de concession d'aménagement au sens des articles L.300-4 et suivants du code de l'urbanisme et validé le projet de traité qui lui était soumis. Cette décision s'est concrétisée par la signature d'un traité de concession le 6 Mars 2008. Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC, de l'aménagement d'un îlot habitat en limite du chemin rural de Baume Rousse et dans le prolongement de la délibération n°A14/2014 du 5 Février 2014, il est proposé de redéfinir l'emprise dudit chemin rural en vue de céder la parcelle ZS436 en nature de talus. L'article L141-3 du Code de la voirie routière modifié par la loi 2004-1343 du 9 Décembre 2004 permet le déclassement d'une partie du Domaine Public si celui-ci ne porte pas atteinte aux fonctions de circulations, après avis du Conseil Municipal, sans enquête publique préalable. Considérant que l'accès aux parcelles desservies par le Chemin Rural de Baume Rousse sera maintenu dans les mêmes conditions qu'à l'heure actuelle, une enquête publique n'est donc pas jugée nécessaire.

Dans ce contexte, il est proposé de céder à la sedD cette unité foncière cadastrée ZS436 de 18m². Cette parcelle nue, libre de tout locataire, est évaluée à 99€. La Commune propose de la céder à l'euro symbolique à la sedD.

Ainsi, il est proposé :

- de prononcer le déclassement de la parcelle ZS436 de 18m² sans enquête publique préalable et son intégration dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation.
- de vendre à la sedD à l'euro symbolique la parcelle ZS436.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à :

- **approuver le déclassement de la parcelle ZS436 sans enquête publique préalable,**
- **approuver ce projet de cession à l'euro symbolique à la sedD et ses conditions,**
- **autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à diligenter les démarches nécessaires à formaliser cette vente et à signer l'acte authentique.**

Vote du Conseil :

Pour: 27 Contre: 0 Abstentions: 0

16 – Modification des ouvertures dominicales 2017

Délibération n° H16/2017

L'ouverture dominicale d'un commerce qui emploie des salariés n'est possible que s'il existe des dérogations. Aucune dérogation individuelle au jour de fermeture obligatoire, fixé par arrêté préfectoral, n'est possible.

Toutefois, les commerces de détail peuvent ouvrir de façon ponctuelle, par décision du Maire, dans la limite de 5 dimanches par an, et jusqu'à 12 dimanches par an après avis du Conseil Municipal et du Conseil de la Communauté de Communes.

Cette dérogation est collective et vise à concentrer, identifier, les jours d'ouvertures exceptionnelles afin de dynamiser l'activité commerciale. En contrepartie, les salariés bénéficient, selon leurs accords collectifs ou par la stricte application du Code du Travail, de majoration salariale et de repos compensateur. Les commerçants de la commune nous ont sollicités en 2016 afin d'être autorisés à ouvrir jusqu'à 12 dimanches en 2017. Un calendrier a été établi afin de répondre de manière harmonisée aux différentes demandes, sans remettre en cause le principe du repos dominical des salariés.

Toutefois, il est apparu, au cours de l'exercice, que certaines dates retenues ne correspondent pas aux besoins réels des enseignes sur le territoire de la commune. Aussi, il a été proposé, sur demandes des commerçants et après consultation de l'association des commerçants, de modifier le calendrier fixé par arrêté municipal, en supprimant l'autorisation d'ouverture des dimanches 3 et 10 décembre, afin d'autoriser l'ouverture des dimanches 24 et 31 décembre. Le nombre de 12 dimanches maximum par an est, ainsi, toujours respecté.

Il est demandé au conseil municipal :

- **de rendre un avis sur cette proposition de calendrier permettant l'ouverture dominicale des commerces le 17/12 (inchangé) le 24/12 et le 31/12 2017,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'avis de la Communauté de Communes,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté modifiant le calendrier des ouvertures dominicales pour l'année 2017.**

Vote du Conseil :

Pour: 27 Contre: 0 Abstentions: 0

INFORMATIONS

Rapport annuel des mandataires de l'assemblée spéciale des actionnaires publics administrateurs d'IDEHA

Conférence nationale des territoires – Courrier de Monsieur le Président de la CCDB à Monsieur le Premier Ministre

Mise en place du plan de circulation du secteur de la Prairie

Incendie Place de l'Abbaye

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.
